

Secrétaire de direction

Description de fonction

Vous assurez la coordination et la gestion des différentes tâches administratives liées au secrétariat du service. Vous apportez un réel support aux collaborateurs internes et aux personnes externes au service pour obtenir les informations demandées. Vous soutenez la direction. Plus concrètement:

- Vous gérez l'agenda et les messages entrants et sortants ainsi que le courrier et les e-mails
- Vous rédigez des lettres, des rapports, des présentations, des courriers électroniques et des notes et veillez à leur mise en page.
- Vous prenez en charge l'organisation des réunions et entreprenez les actions nécessaires (logistique, catering,...)
- Vous répondez aux questions (internes/externes) dans les limites de vos compétences. Vous gérez un réseau de contacts internes et externes au sein d'un service /direction. Vous informez les personnes intéressées, vous les aidez ou vous les dirigez vers des personnes ou des services spécialisés.
- Vous soutenez le personnel du service en assumant et en effectuant diverses tâches administratives (copie, scannage et préparation de documents, gestion du central téléphonique).
- Vous êtes chargé de l'inventaire et de l'archivage de la documentation et de la correspondance. En même temps, vous créez un système d'archivage électronique/papier transparent (structure des dossiers et étiquettes).
- Vous établissez les procédures de travail internes et faites des suggestions pour les améliorer.

Contexte spécifique

La fonction se situe au sein du Fonds des Accidents Médicaux.

[Le Fonds des Accidents Médicaux](#) (FAM) a pour mission d'organiser l'indemnisation des victimes de dommages résultant de soins de santé.

Le FAM a également pour mission de :

- émettre, à la demande du ministre ou d'initiative, des avis sur toute question concernant la prévention ou la réparation des dommages résultant de soins de santé ;
- établir des statistiques sur les indemnisations accordées en vertu des dispositions de la présente loi ;
- établir un rapport annuel d'activité, qui est remis au ministre, aux Chambres législatives et à la Commission fédérale Droits du patient. Ce rapport contient l'analyse des données statistiques et financières, des recommandations pour prévenir les dommages résultants de soins de santé, une présentation et un commentaire des avis que le Fonds estime devoir émettre.